

Centres français de recherche à l'étranger : demande de prolongation de mobilité pour les chercheurs CNRS

Le dossier de mobilité doit comprendre :

- Un bilan scientifique de la présence à l'étranger
- Un projet justifiant la prolongation
- Une publication significative (ouvrage, chapitre d'ouvrage, article dans une revue internationale dotée d'un comité de lecture ou monographie scientifique) relative au projet en cours de réalisation
- Un CV à jour
- Une lettre d'intention
- Une lettre d'accord du directeur(-rice) de l'unité à l'étranger (USR / UMI)

Le dossier complet doit être adressé, par courriel, au plus tard le **8 février 2021**, à Sylvie Démurger (DAS Europe et international – sylvie.demurger@cns-dir.fr).